



APPEL À CANDIDATURES
BOURSES DU CONSEIL DE GESTION
2022-2023

DISPOSITIONS

- Les bourses d'études accordées par le Conseil de gestion consistent en un pourcentage de réduction sur les droits de scolarité, qui est déterminé par le Conseil des Bourses.
- Cette bourse a une durée d'une année scolaire, soit 10 mois (de septembre à juin).
- Elle ne comprend pas les éléments suivants : inscription, incorporation, apport de nouvelles familles, activités extrascolaires, livres, matériel, uniformes scolaires et autres paiements liés au changement d'année scolaire.
- La décision du Conseil des Bourses est irrévocable.
- Les conditions pour conserver la bourse sont : le maintien d'un bon niveau scolaire, une bonne conduite et être à jour des paiements correspondants.

CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER À UNE BOURSE D'ÉTUDES

- 1) Être un élève scolarisé à l'école.
- 2) Ne pas avoir la nationalité française.
- 3) Être à jour dans ses paiements auprès de l'établissement et, dans le cas d'un accord, être en règle par rapport à cet accord.
- 4) Ne pas avoir eu une bourse d'études pendant plus de TROIS ans, consécutifs ou non.
- 5) Avoir un bon niveau scolaire.

CRITÈRES POUR OBTENIR UNE BOURSE D'ÉTUDES

- 1) Un bon niveau scolaire, qui sera évalué et déterminé par les services de contrôle scolaire.
- 2) Les bourses sont accordées à partir de la classe de CE1.
- 3) Être un candidat éligible, selon les résultats de l'étude socio-économique.

PROCÉDURE

- 1) Remplir le formulaire de Demande de Bourse (annexe 1).
- 2) Compléter le dossier avec la documentation indiquée à l'annexe 2.
- 3) Soumettre la demande et la documentation au plus tard le vendredi 18 mars 2022. Vous pouvez déposer votre dossier au poste de surveillance de l'école ou envoyer les documents numérisés à l'adresse escolar@cfm.edu.mx
- 4) La Commission des bourses examine la demande ; les familles retenues passent à la phase d'entretien.
- 5) Assister à l'entretien avec l'assistant social pour que l'avis de l'étude socio-économique soit émis.
- 6) En session, la Commission de bourses évalue les dossiers et prononce une décision.
- 7) Au cours du mois de juin, les familles candidates reçoivent par écrit la réponse à leur demande.

Si vous avez des questions, veuillez contacter Ana Covarrubias ou Claudia Sánchez aux adresses électroniques suivantes : escolar@cfm.edu.mx ou csanchez@cfm.edu.mx

Zapopan, Jal., 28 de febrero de 2022.